POLICE
REGION MORGES

COMITE DE DIRECTION

Monsieur
Carl Kyril Gossweiler
[redacted]
1164 Buchillon

Par courriel : [redacted]

V./REF :
N./REF : CLU/ppz

AFFAIRE traitée par : Comité de direction
DATE : Morges, le 21 mars 2024

Règlement sur les cimetières

Monsieur,

Votre courriel du 13 mars écoulé est bien parvenu au Comité de direction et son contenu a fait l'objet d'une lecture attentive. Dès lors, nous sommes à même de vous communiquer les informations suivantes.

Après une analyse détaillée et au vu du nombre important d'articles nécessaires, nous pouvons vous confirmer que le futur Règlement de police PRM se limitera à renvoyer aux règlements des cimetières des communes qui en possèdent. Dans le but de mieux prendre en considération la complexité de la gestion des cimetières, il est recommandé que les communes dotées d'un cimetière disposent d'un règlement de cimetière à part entière.

Pour votre parfaite information, Monsieur Pierre-Frédéric Guex, Municipal à Buchillon, a été avisé de cette situation et il informera sa Municipalité, afin qu'elle puisse prendre les dispositions nécessaires.

En espérant avoir clarifié vos interrogations concernant l'inclusion d'articles sur les cimetières dans notre futur Règlement de police, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de nos meilleurs messages.

au nom du Comité de direction

le président	la secrétaire
Laurent Pellegrino	Maria del Pilar Perez

COMITÉ DE DIRECTION PRM POLICE REGION MORGES

COMITE DE DIRECTION
AV. DES PÂQUIS 31
1110 MORGES

T. +41(0) 21 811 19 19

INFO@PRM-VD.CH
WWW.PRM-VD.CH

Polices communales vaudoises